

COMMISSION AVIS

Séance du 19 septembre 2018, SIAHVY



SAGE
ORGE - YVETTE

ORDRE DU JOUR

Commission Avis de la CLE du SAGE :

- ▶ Etat des lieux du fonctionnement des Commissions Avis de la CLE du SAGE
- ▶ Proposition de modification des règles de fonctionnement de cette Commission avant validation en CLE
- ▶ Synthèse des avis rendus par la CLE du SAGE - Bilan à mi-parcours

Quels sont les règles de fonctionnement pour les Commissions de travail de la CLE ?

Article 10 - Les commissions de travail

Des commissions de travail, géographiques ou thématiques, pourront être constituées, autant que de besoin à l'initiative du Président ou du Bureau. Ces groupes seront chargés de l'examen de certains problèmes avant leur présentation à la CLE.

Elles sont placées sous la présidence d'un membre de la Commission Locale de l'Eau désigné par celle-ci.

Les commissions sont constituées et supprimées en tant que de besoins par la CLE sur la proposition du Président. Pour leur fonctionnement, les commissions bénéficient du concours du personnel permanent qui est chargé de la préparation des documents de travail et des comptes-rendus de réunion.

Une délégation est donnée à la commission « avis sur les dossiers » pour émettre un avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

Elle peut également donner des avis sur les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et ceux soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau ;

Ces dossiers et les avis rendus seront ensuite présentés en bureau, puis en Commission Locale de l'Eau.

- ➔ Quelles sont-elles ?
- ➔ Quelle présidence pour ces groupes ?
- ➔ Comment préciser le fonctionnement ?
- ➔ Avis PLU ?
- ➔ Y-a-il des dossiers prioritaires à traiter ?

Quels sont les types d'avis rendus par la CLE aujourd'hui ?

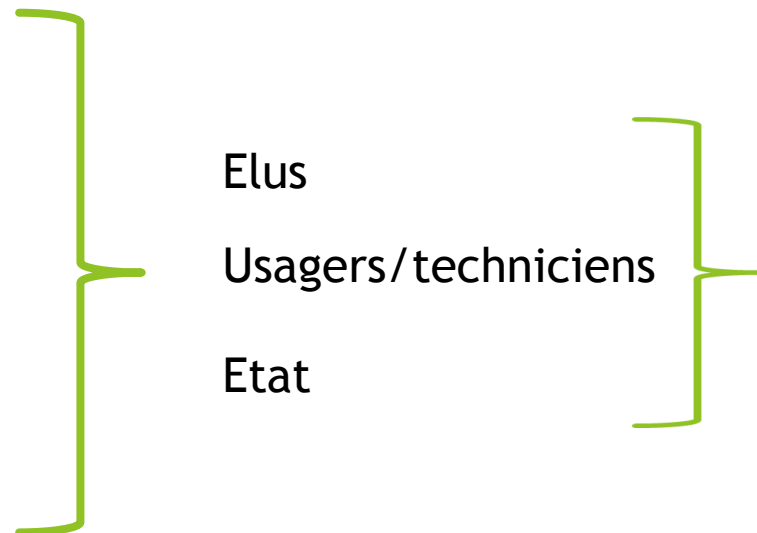
- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et dossier d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- Avis sur l'élaboration, la modification ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), le cas échéant
- Permis de construire et d'aménager (très ponctuellement en fonction des enjeux du dossier)

L'ensemble des avis émis par cette Commission « Avis de la CLE du SAGE » sont présentés, en synthèse, au bureau de la CLE, puis en Assemblée Générale.

Comment s'organise la Commission Avis ?

Composé de 5 groupes de travail suivant les thématiques du SAGE :

- « Hydraulique-Inondation »
- « Milieux Naturels et Humides »
- « Assainissement »
- « Eau potable »
- « Urbanisme » (nouvellement crée)



Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour chaque groupe/collège/structure



Exemple : Groupe Urbanisme : SIAHVY : Titulaire M. 1
 Suppléant Mme 2
 SIBSO : Titulaire Mme 1
 Suppléant M. 2 ...

Sollicitation d'un ou de plusieurs groupes en fonction des dossiers à traiter dans la Commission Avis



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE :

- Un contenu relatif au fonctionnement de ces Commissions Avis peu encadré
- Des règles de fonctionnement transcrites dans l'article 10 « Commissions de travail » de la CLE
- Baisse du taux de participation du collège des élus et des usagers/techniciens
- Une Commission se réunissant peu de fois par an
- Manque de compréhension sur le rôle des membres de la Commission Avis
- Une Commission qui pourra s'articuler avec la mise en œuvre du PAPI Orge-Yvette

Des avis de la CLE majoritairement exprimés sur les travaux de la cellule d'animation du SAGE. Concertation ? Cohérence des avis à l'échelle du bassin Orge-Yvette ?

Quel est le rôle des chargés d'études/missions des syndicats au sein de la Commission Avis du SAGE ?

Pourquoi convier le personnel technique des syndicats ? (cas des dossiers LEMA principalement)

- L'Etat ne consulte pas directement (et systématiquement) les syndicats mais demande leur avis à travers celui de la CLE du SAGE. Les syndicats ont donc un rôle de décision au sein de la CLE
- Ce type de membres, est invité en tant « qu'expert » de leur domaine afin de s'exprimer pour le compte de la CLE (et non seulement au titre de leur structure)
- Concerner et mutualiser les avis des syndicats sur des projets se situant à cheval sur plusieurs structures (ex : PLU, dossiers LEMA de grande ampleur : ligne 18)
- Traiter des thématiques techniques en lien avec les compétences portées par les syndicats (EP, ZH, EU...)
- Anticiper et s'informer des projets et de leurs impacts sur le territoire des syndicats (impact environnemental, lien avec les travaux et études lancées par les syndicats...)
- S'assurer du respect des règles fixées par les syndicats (ex : conformité au règlement d'assainissement et de gestion des eaux pluviales)

Quel est le rôle des chargés d'études/missions des syndicats au sein de la Commission Avis du SAGE ?

Cas particulier des avis PLU/Permis :

Echanges de mails :

- Suivi des PLU en cours d'élaboration/modification
- Suivi des OAP en ZH/Permis en ZH ou présence d'un enjeu fort
- Mise à jour des données sur le projet « SIG partagé »

Discussions utiles pour l'évolution réglementaire du SAGE



Réunions :

- Présentation par les syndicats des avis PLU / Permis (intégration des données dans le tableau de suivi CLE à l'échelle de l'Orge-Yvette)
- Etude de cas pratiques sur des PLU ou des permis à enjeux (OAP en ZH avérée/ZH en zonage U/Construction en ZEC...) -> Expertise technique partagée
- Analyse des PLU situés sur une commune « à cheval » sur deux syndicats -> Mutualisation des avis/cohérence inter-structures
- Suivi des mesures d'évitement et de réduction en zone humide (projet issu de l'analyse des PLU)

- Précision des règles de fonctionnement des Commissions au sein des règles de la CLE (article 10)
- -> Cf document « version de travail » distribué ce jour...
- Proposition aux différents collèges de définir un titulaire/suppléant (sur la base du réseau déjà constitué)
- Définir les besoins pour l'ordre du jour de la prochaine Commission Avis

Dossier d'autorisation / Déclaration Loi sur l'Eau

Bilan des avis de la CLE - 1^{er} semestre 2018

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Exploitation site Géothermie à basse température	Grigny et Ris-Orangis	Autorisation	Favorable avec remarques
SIERC - Captage eau - AAC - Forage St Benoit	Auffargis	Autorisation	Favorable avec réserves
Mise en place d'un bassin d'orage	Essart le roi	Autorisation	Favorable avec réserves
ZAC Belles-Vues	Arpajon et Ollainville	Autorisation	Favorable avec réserves
Création d'un réseau de drainage agricole	St Rémy les Chevreuse	Déclaration (urgent)	Défavorable

Etat des lieux de l'accompagnement des communes - PLU (sept 2018)

- 10 avis rendus sur les PLU
- 4 avis à venir
- 6 réunions de PPA
- 3 réunions ciblées « ZH/Urba » dont 1 réunion + visite de terrain élus



Veille importante sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) des PLU situées en ZH potentielles et avérées



Accompagnement des communes dans la mesure règlementaire du SAGE : ERC (Eviter-Réduire-Compenser)

Commune	Avis CLE	Favorable/Défavorable
Forges les bains	23/03/2018	Défavorable
Boissy sous St Yon	20/07/2018	Favorable
Gometz la ville	08/02/2018	Favorable
Palaiseau	17/01/2018	Favorable
Roinville	12/02/2018	Favorable
Saint Cheron	01/03/2018	Favorable
Saint Rémy	10/08/2018	Favorable
Sermaise	20/07/2018	Favorable
St Cyr sous Dourdan	19/04/2018	Favorable
Saint Mesme	06/08/2018	Favorable

Commune	Type d'accompagnement réalisé
Boulay les Troux	Avis en cours
Bondouffle	en complément avis SIBSO
St-Yon	en complément avis SIBSO
Briis-sous-Forges	Réunion élus réalisée
Chateaufort	Réunion élus réalisée
Corbreuse	Réunion élus réalisée + visite terrain
Senlisse	Vérif intégration prescriptions
Souzy la briche	Avis en cours

Commune	Nature du projet	Type de classification ZH
Breuillet	Parc du Château	ZH AVEREE
Breuillet	Lotissement 23 route de Dourdan	ZH POTENTIELLE
Breuillet	Projet ECT	ZH POTENTIELLE
Boissy sous St Yon	OAP des Closeaux en ZH pédo	ZH AVEREE
Briis sous Forges	2 OAP en ZH	ZH AVEREE
Forges les bains	OAP en ZH	ZH AVEREE
Sermaise	OAP en bordure de ZH	ZH AVEREE
Linaz	14 maisons individuelles et d'un immeuble de 19 logements	ZH POTENTIELLE
Linaz	Permis de construire en ZH du PLU	ZH AVEREE Pédo (Etude du permis)
Villebon sur Yvette	Prairie de Villebon	ZH AVEREE
Egly	Lotissement projet Villedouvette	ZH AVEREE
Saint Mesme	OAP en bordure extrême ZH avérée	ZH POTENTIELLE (bordure ZH avérée)
Saint Rémy	Projet de drainage agricole sur des ZH pédologique	ZH AVEREE
Trappes	Dossier autorisation a venir - Construction entrepot frigo	ZH POTENTIELLE (IND-JAUNE)

Principales étapes demandées aux aménageurs :

Si en ZH « probables » : Vérification du caractère humide ou non selon la méthode appliquée dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié

Si en ZH « Avérée » : Inscription de la ZH au PLU - Réalisation d'un diagnostic fonctionnel de la ZH selon la méthode nationale ONEMA (même travail que l'actuelle étude de la CLE sur 5 sites tests) - Propositions techniques pour réaliser la mesure d'évitement des impacts sur la ZH.

Suivi de l'OAP des Closeaux - Boissy sous Sy Yon :

Suivi des OAP de Boissy sous St Yon - Identification du secteur des « Closeaux » en ZHP

Réalisation d'un inventaire terrain par la CLE (dans le cadre de l'étude ZH en cours sur le SAGE)

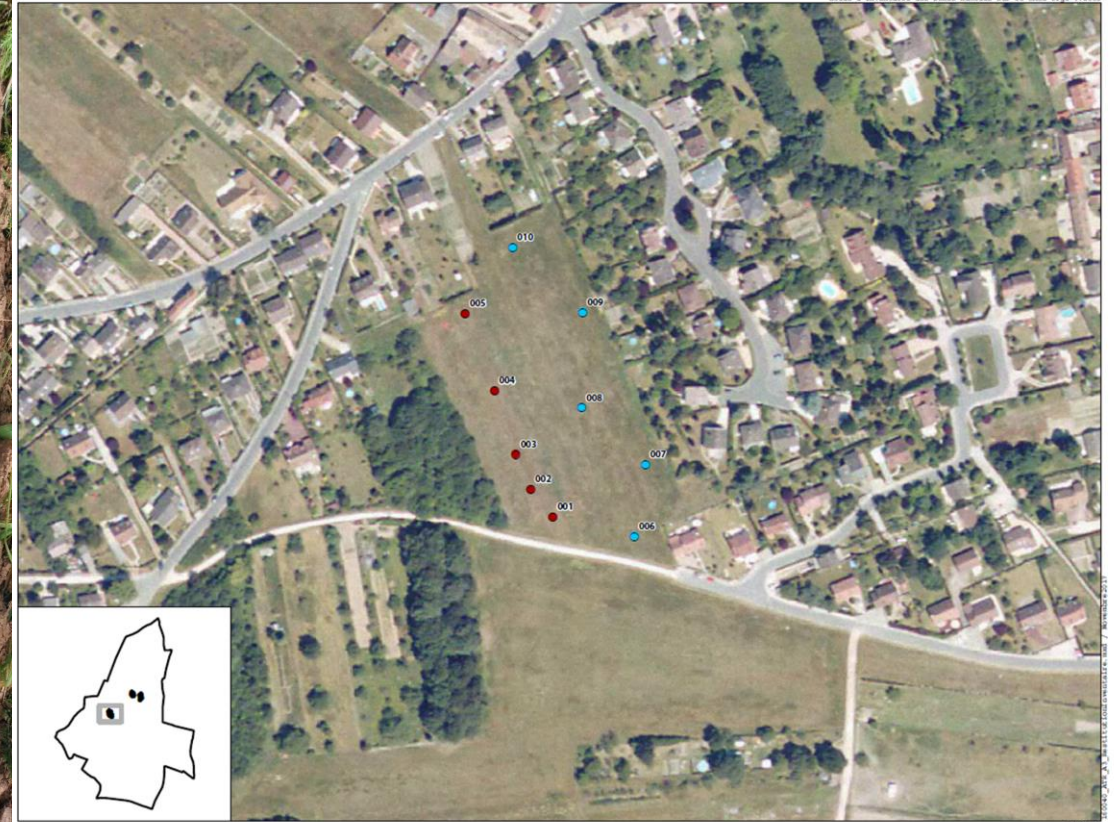
Identification d'une ZH avérée sur environ 50% de la surface du projet

Concertation avec le SIVOA sur les problématiques de ruissellement identifiées dans ce secteur

Réunion technique CLE-SIVOA-Mairie de Boissy sur la mesure d'évitement en ZH - OAP Closeaux

Avis de la CLE rendu (juillet 2018) avec les axes d'évitement ZH à opérer sur l'OAP

Vérification de l'intégration des prescriptions dans la rédaction du PLU... -> -> -> Projet OAP ZH à définir





Prochaines réunions à la CLE

- AG de la CLE : Le 06 Novembre 2018 à 13h30 au SIAHVY suivi du pot de labellisation du PAPI
- Prochaine date de la Commission Avis ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette

Président de la CLE : Claude JUVANON claude.juvanon@siarnc.fr

Animatrice de la CLE & SAGE : Cynthia GAUER cynthia.gauer@orge-yvette.fr

Chargée de mission PAPI Orge-Yvette : Wendy GUILBAUD wendy.guilbaud@orge-yvette.fr

Tél : 01 69 31 05 82 / 01 69 31 72 13